

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY

Le 8 mars 2018

Présents : Anne **BODARD**, Paula **CHAUSSENOT**, Etienne **CORDONNIER**, Bernard **DAMOISEAU**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Magalie **MASSAUX**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Absents excusés : Jacques **BARDIOT** (pouvoir à Jérôme **JOMIER**), Joël **BUFFAULT**, Anne-Sophie **GALLON** (pouvoir à Louis **DE CAUMONT LA FORCE**), Jérôme **MERLIN** (pouvoir à Marie-Paule **DUBREUIL**), Solange **MALTET** (pouvoir à **Françoise TULARS**), Charles **PLESSE**, Michel **RAYON**, Laurence **VAYSSIE**.

1) COMPTES DE GESTION 2017 DU RECEVEUR - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DU MAIRE- AFFECTATION DES RESULTATS :

- Budget Assainissement : les résultats sont approuvés à l'unanimité. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 28 850.86 € qui sera reporté sur l'exercice 2018 et un excédent de fonctionnement de 55 823.95 €. La somme de 51 904.86 € sera affectée au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin d'autofinancement et déduit de l'excédent de fonctionnement, le reste soit 3 919.09 € sera repris en 2018 en excédent de fonctionnement.
- Budget Lotissement : les résultats sont approuvés à l'unanimité. Ils font apparaître un résultat d'investissement de 0 € et un résultat de fonctionnement de 0 €. Ce budget est clos depuis 31 décembre 2017.
- Budget Cheval Blanc : les résultats sont approuvés à l'unanimité. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 6 826.84 € et un excédent de fonctionnement de 17 746.32 €. Ces deux montants feront l'objet d'un report sur l'exercice 2018.
- Budget Hôtel de l'Union : les résultats sont approuvés à l'unanimité. Ils font apparaître un déficit d'investissement de 15 457.34 € qui sera reporté sur l'exercice 2018 du budget principal et un excédent de fonctionnement de 25 229.93 €. La somme de 15 457.34 € sera affectée au compte 1068 en section d'investissement pour couvrir le besoin d'autofinancement et déduit de l'excédent de fonctionnement, le reste soit 9 772.59 € sera repris en 2018 en excédent de fonctionnement sur le budget principal. Ce budget est clos depuis le 31 décembre 2017.
- Budget Chaufferie : les résultats sont approuvés à l'unanimité. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 47 201.42 € et un excédent de fonctionnement de 296.80 €. Ces deux montants feront l'objet d'un report sur l'exercice 2018.
- Budget Commune : les résultats sont approuvés à l'unanimité. Ils font apparaître un excédent d'investissement de 156 834.69 € et un excédent de fonctionnement de 262 644.75€. Ces montants feront l'objet d'un report sur l'exercice 2018.

2) **Adhésion de la Communauté de communes du Pays de Tronçais au SICTOM de CERILLY pour une partie de son territoire :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de Lurcy-Lévis ayant vocation à être dissout suite au retrait de plein droit de 6 communes intégrées à la communauté d'agglomération de Moulins, la commune de Coulevre doit être rattachée au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des OM de Cérilly. La communauté de communes du Pays de Tronçais ayant la compétence OM, il convient que les communes membres délibèrent pour solliciter l'extension du périmètre du SICTOM du secteur de Cérilly.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite l'adhésion de la communauté de commune du Pays de Tronçais au SICTOM de Cérilly pour la partie du territoire concernant la commune de Coulevre et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à cette adhésion.

3) **SDE 03 dissimulation des réseaux au lieu dit les Arpents RD 427, plan de financement :**

Monsieur le Maire délégué présente au Conseil Municipal le descriptif des travaux et le plan de financement pour la dissimulation des réseaux au lieu dit les Arpents RD 427.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Valide le plan de financement suivant : Coût total des travaux 71 607 € financement du SDE03 50 125 € et contribution communale 21 482 €.

Demande l'étalement de sa contribution communale sur 10 ans soit 2 292 € à inclure dans la cotisation annuelle.

4) **SDE 03 Eclairage public lié à la dissimulation des réseaux au lieu dit Les Arpents, plan de financement**

Monsieur le Maire délégué présente au Conseil Municipal le descriptif des travaux et le plan de financement pour l'éclairage public lié à la dissimulation des réseaux au lieu dit les Arpents RD 427.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Valide le plan de financement suivant : Coût total des travaux 21 348 € financement du SDE03 7472 € et contribution communale 13 876 €.

Demande l'étalement de sa contribution communale sur 10 ans soit 1 481 € à inclure dans la cotisation annuelle.

5) **Suppression de la régie « salle polyvalent » de Vitray:**

Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'à la demande du Trésorier, il y a lieu de supprimer la régie « salle polyvalente » de Vitray.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de supprimer la régie « salle polyvalente » de Vitray.

6) **Marché station d'épuration, réseau de transfert et réhabilitation des réseaux: choix des entreprises**

Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers du déroulement de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 17 octobre 2017 en vue d'examiner les propositions des entreprises ayant envoyé une offre pour le marché station d'épuration, réseau de transfert et réhabilitation de réseau. Monsieur le Maire explique les raisons du délai de présentation en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir :

- Pour le lot n°1 Station d'épuration et réseau de transfert :

L'entreprise EUROVIA DALA agence LMTP pour un montant de 415 715.00 € HT soit 498 858.00 € TTC.

- Pour le Lot n°2 réhabilitation des réseaux d'assainissement : l'entreprise Société Montluçonnaise de Construction (SMC) pour un montant de 337 669.20 € HT soit 405 203.04 € TTC décomposé comme suit :

- Réhabilitation des réseaux : 286 312 € HT soit 343 574.40 € TTC,

○ Travaux sur branchements existants : 51 357.20 € HT soit 61 628.64 € TTC
AUTORISE, le Maire à signer les pièces du marché à intervenir avec les entreprises désignées ci-dessus.

7) Travaux station d'épuration et réseaux : souscription d'un emprunt

Le Conseil Municipal, suite à l'examen des différentes offres bancaires, et après en avoir délibéré, 20 voix pour et une abstention, décide de souscrire auprès du Crédit Agricole un emprunt de **300 000 € pour les travaux station d'épuration et des réseaux**, à taux fixe 1.95% à amortissement constant, remboursable annuellement, sur 25 ans, frais d'actes 200 € et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'organisme bancaire.

8) Instauration d'un tarif municipal de la nuitée au gîte de groupe :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour ne pas louer le gîte de groupe à perte il y a lieu d'instaurer au gîte de groupe un tarif minimum à la nuitée. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer un minimum de facturation de 40 €/nuitée.

9) Approbation du règlement intérieur de la Centrale d'Aide à la Mobilité Sociale et Solidaire :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur au conseil municipal et informe ce dernier que des modifications seront probablement à apporter après un période de mise en place du service, le conseil municipal après en avoir délibéré valide le règlement intérieur.

Questions diverses :

Canal de Berry :

- La fin des travaux serait prévue pour juin 2018,
- Aucun accord n'ayant pu être trouvé pour la partie privée du canal sur la commune de La Perche, les randonneurs emprunteront le chemin de Tizais entre Urçay et Meaulne pour rejoindre le canal.

Compteur Linky :

- Monsieur le Maire délégué de Vitray fait part des inquiétudes de certains administrés quant à l'installation des nouveaux compteurs Linky.

Doyenne communale :

- Un arbre du jardin de la cure sera baptisé du nom de notre doyenne communale, une plaque sera apposée.

Travaux bâtiment de la cure :

- Des entreprises de chaque corps de métier ont été contactées, les différentes propositions devront parvenir en Mairie avant le 23 mars prochain.

Restaurant/cantine seniors :

- Dossier de demande de subvention en cours d'examen,
- Plusieurs Architectes doivent nous fournir une proposition de Maîtrise d'œuvre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 12 avril à 19h30 à la mairie de MEAULNE

